

► Textes adoptés

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Résolution concernant le produit de la vente des locaux du bureau de l'OIT à Bruxelles

(18 juin 2021)

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que le produit net de la vente des locaux de l'OIT sis rue Aimé Smekens, 40, 1030 Schaerbeek, Bruxelles (Belgique), sera porté au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement, après déduction d'un montant maximum de 155 000 dollars des États-Unis destiné à financer la part des coûts revenant à l'OIT au titre de son utilisation d'un espace dans la Maison des Nations Unies à Bruxelles pendant l'exercice biennal 2020-21.